entre les deux camps relativement à leurs activités militaires et de contribuer ainsi à améliorer les relations entre les membres de l'OTAN et ceux de l'OPV. Le Canada considère depuis longtemps la conférence Ciels ouverts comme un moyen valable de renforcer la confiance et la sécurité tant au pays qu'à l'échelle internationale et, par la suite, d'accélérer le processus de contrôle des armements. Sa longue expérience et la crédibilité dont il jouit depuis longtemps auprès des membres de l'OTAN, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux en matière de vérification ont fait du Canada le pays tout désigné pour développer le concept « Ciels ouverts ». Un accord à ce sujet permettrait, moyennant un court préavis, des survols de surveillance à bord d'avions non armés. Dans cette perspective, le Canada a effectué, en janvier 1990, le premier survol d'essai du territoire d'un pays du Pacte de Varsovie par un appareil militaire occidental.

Par le truchement du Programme de recherches sur la vérification, le Canada dispose de connaissances techniques qu'il transmet dans le cadre non seulement des négociations FCE et MRCS de Vienne, mais également de la Première commission et de la Commission du désarmement des Nations Unies, ainsi que de la Conférence de Genève sur le désarmement.

Lors de la Conférence sur le désarmement (CD), les représentants canadiens ont travaillé sans relâche afin d'orienter les pourparlers vers la conclusion d'une entente globale, mondiale et vérifiable ayant pour but l'interdiction des armes chimiques. Pour le Canada, seule une interdiction totale des armes chimiques ayant fait l'objet de négociations préalables peut réellement empêcher la prolifération éventuelle de telles armes dans le monde.

Fidèle à son engagement de faire interdire les essais nucléaires, le Canada a participé aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques de la CD. Les activités de ce groupe ont trait à l'élaboration de moyens susceptibles de permettre de vérifier éventuellement si chaque pays se conforme à un traité interdisant les explosions nucléaires souterraines. Dans cette perspective, le Canada a été l'hôte, en septembre 1989, d'une réunion du Groupe d'experts à l'occasion de la mise en service du nouveau Réseau d'observation sismique de Yellowknife, dont la capacité de détecter des perturbations souterraines à distance peut